

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2012
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et les absents

Excusés : Jean BOURGEOIS > pouvoir à Jérôme FLON

Damien GIRY > pouvoir à Ivan SICHOUC

Sylvie DERVILLE > pouvoir à Reymonde BELLE

Absents : Raphaël GRANON

Secrétaire de séance : Reymonde BELLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 octobre 2012

A. DELIBERATION : Indemnités receveur Mme Sylvie DENNETIERE ; accord du conseil municipal

B. ENQUETE PUBLIQUE EARL FAVIER

Aucune consultation du dossier en mairie de Montclar. Le terrain sous le village pose problème. La parcelle AD 300, d'une surface totale de 1 ha 66 et à moins de 100 m des habitations, ne pourrait être utilisée que sur 0.60 ha. Il paraît donc difficile de délimiter et de respecter cette faible surface d'épandage. Monsieur le Maire propose de délibérer sur le retrait de cette parcelle. Le conseil municipal approuve. Le maire ira donc vendredi 30 novembre en mairie de Suze sur Crest rencontrer Monsieur le Commissaire Enquêteur pour demander le retrait.

C. CONVENTION D'ARCHIVAGE

Une convention est proposée par le CDG (centre de gestion) pour une intervention fixée en juin 2013. Coût de la journée : 205 €

D. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'entreprise ACH Environnement de Bourg de Péage a été retenue pour effectuer le contrôle obligatoire des assainissements non collectifs. 66 habitations sont concernées. Le tarif demandé à chacune serait de l'ordre de 28 €/an pendant 4 ans, jusqu'au renouvellement du contrôle, afin de se rapprocher du coût de l'abonnement annuel pour l'assainissement collectif. Le conseil municipal est d'accord.

E. CHAUDIERES

Suite à la proposition de signer un avenant au contrat de location de façon à inclure les frais d'entretien de la chaudière dans le prix du loyer, un courrier a été adressé aux locataires, en attente de réponse.

F. INFILTRATION EAU

Problème d'infiltration chez Mme STOPIN. Celle-ci a contacté son assurance, un état des lieux est en attente. C'est l'assurance qui se mettra en rapport avec l'entreprise qui a effectué les travaux de voirie.

G. CIMETIERE

Les notaires qui s'occupent d'une succession doivent gérer les problèmes de sépulture.

Petit rappel : il faut être domicilié, décédé ou avoir une concession familiale sur la commune pour l'autorisation de sépulture ;

Les concessions perpétuelles sont aujourd'hui réduites à 15 ou 20 ans.

H. QUAD

Permis d'aménager obligatoire même sur les terrains privés.

I. MAISON DE L'ADRET

La dotation patrimoine 2012 est accordée.

Pour 2013, la dotation cantonale sera connue au mois de janvier. La commune est en attente des éventuelles aides pour logements sociaux.

Le Conseil Municipal est d'accord.

J. CHEMINS RURAUX COMMUNAUX

Le classement des chemins ruraux de 1985 délimitent une emprise de 5m. Les propriétaires riverains se doivent de respecter ces règles.

K. URBANISME

M. Christian EYRAUD – Construction d'un abri voiture. Accord du conseil municipal

Fin de séance : 21h30

Prochain conseil municipal prévu le vendredi 14 décembre 2012 à 20h